



SACHEZ STOCKER 7

CONFINEMENT DES REJETS AUX AIRES DE TRANSFERT

En vertu de l'**article 15** du **Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés**, les aires de transfert de produits doivent être conçues de façon à prévenir les rejets sous forme liquide dans l'environnement. Si la capacité de stockage totale des réservoirs de votre système est supérieure à 2 500 litres, cette exigence du Règlement s'applique.

Le Règlement définit une aire de transfert comme l'« aire entourant le point d'accouplement d'un camion de livraison, d'un wagon, d'un aéronef ou d'un navire et d'un système de stockage [...] ». Autrement dit, il s'agit de l'endroit où un produit est transféré d'un camion de livraison, d'un wagon, d'un aéronef ou d'un navire à un système de stockage, **ou vice versa**. Le produit peut être un produit pétrolier ou un produit apparenté visé par le Règlement.

AIRE DE TRANSFERT DE PRODUITS FONCTIONNELLE

Vous devez pouvoir démontrer que vous avez fait le nécessaire pour que l'aire de transfert de produits soit **conçue de manière à empêcher les rejets** dans l'environnement susceptibles de se produire au cours du transfert. Par exemple, vous pourriez prévoir une combinaison de mesures de confinement physique permanent ou temporaire, de procédures d'exploitation et de formation (fig. 1).

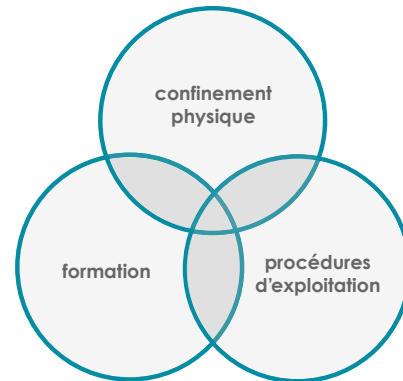


FIGURE 1

Une aire de transfert de produits doit être conçue en fonction des caractéristiques propres au système de stockage (p. ex. son emplacement et sa capacité). Étant donné que chaque système de stockage est différent, chaque aire de transfert de produits le sera également.

Procéder par étapes peut vous aider à concevoir une aire de transfert de produits (fig. 2).

N'oubliez pas de documenter ce processus et d'en conserver des registres. Vous pourriez devoir les présenter si votre aire de transfert de produits fait l'objet d'une inspection.

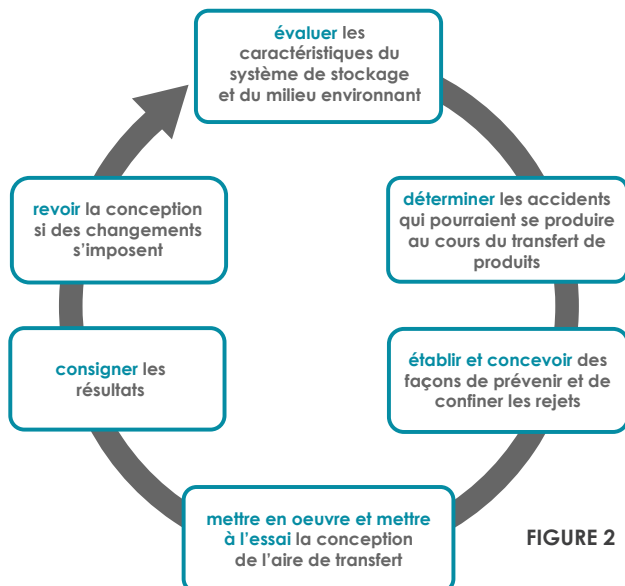


FIGURE 2



CONFINEMENT PHYSIQUE

Une **boîte de confinement ne suffit pas en soi** à assurer l'efficacité d'une aire de transfert de produits. Dans le même ordre d'idées, une trousse de nettoyage de déversement est un élément important de votre plan d'urgence, mais elle ne préviendra pas les rejets. Même si des éléments de cette trousse peuvent servir à confiner certains rejets, elle est plus souvent utilisée pour nettoyer le produit rejeté dans l'aire de transfert.

En fonction des caractéristiques du système de stockage (la fréquence d'utilisation, par exemple), une aire de transfert pourrait comprendre une structure de confinement physique permanente, comme une plateforme de béton munie de parois, ou une structure de confinement physique temporaire, comme des bermes qui se déploient au moment de la livraison de carburant. Si vous mettez en place une structure de confinement physique temporaire, documentez-en l'utilisation.

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Vous déciderez peut-être de mettre en place des procédures d'exploitation, par exemple pour veiller à ce que la structure de confinement physique choisie est utilisée correctement et qu'elle fonctionne comme prévu. Toutefois, les erreurs dans la mise en œuvre des procédures sont la cause la plus courante des rejets dans les aires de transfert. La conception d'une aire de transfert de produits qui comprend une combinaison de procédures, de formation et de barrières physiques peut réduire le risque d'erreurs qui mènent à des rejets dans l'environnement.

FORMATION

La formation du personnel chargé de l'exploitation des systèmes de stockage peut s'avérer importante dans la prévention des rejets et la réduction des risques pour la santé et la sécurité humaine. Vous pourriez prévoir différents niveaux ou types de formation selon les utilisateurs pour vous assurer que ceux-ci connaissent bien les procédures opérationnelles et les mesures à prendre pour prévenir les rejets.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web

www.canada.ca/reservoirs-stockage-produits-petroliers

Si vous n'y trouvez pas les renseignements que vous cherchez, communiquez avec votre bureau régional ou le Programme des réservoirs de stockage :

Pacifique et Yukon	ec.reservoirspsyrtankspyr.ec@canada.ca	Québec	ec.reservoirsqc-tankstqc.ec@canada.ca
Prairies et Nord	ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca	Atlantique	ec.enviroinfo.ec@canada.ca
Ontario	ec.promcon-on-compro.ec@canada.ca	Programme des réservoirs de stockage	ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca

Avertissement : Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Pour l'interprétation et l'application du Règlement, l'utilisateur doit consulter la version officielle du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés et demander son propre avis juridique, s'il y a lieu.

N° de cat. : En4-94/7-2019F-PDF ISBN : 978-0-660-29830-6

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel ec.enviroinfo.ec@canada.ca.
Photos : © Getty Images
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019
Also available in English